

**Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :
58

Conseillers présents :
46

Suppléants ayant voix
délibérantes :

2

Conseillers représentés :
7

Total votants :
55

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2017 A 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 4 juillet 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Thomas BARNERIAS, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAHA, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jeannine SUAREZ à Catherine MAZELLIER
Daniel BERTHUCAT à Gérard GRILLE
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAHA
Martine MUNOZ à Stéphane RODIER
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD
Benoit GENEIX à Thierry DEGLON
Claude GOUILLON-CHENOT à Françoise CHASSANGRE

Conseiller.e.s absent.e.s :

Ludovic COMBE
Philippe BLANCHOZ
André IMBERDIS
Paul PERRIN
Carine BRODIN

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :

Christine PETRUCCI
Alain CHASSAGNE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**Validation de la programmation de la saison culturelle 2017/2018
DELIBERATION N°20170712-25**

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02853 portant fusion et création de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement son article 6 relatif aux compétences exercées,
Considérant que la compétence « mise en place d'une saison culturelle » est aujourd'hui exercée sur le seul périmètre de la communauté de communes de la Montagne Thiernoise qui intervenait sur ce domaine avant la fusion,

Considérant que cette action se traduit notamment par l'organisation d'une saison culturelle (de septembre à juin) comprenant des spectacles, des expositions... ;

Le rapporteur présente à l'assemblée la programmation 2017/2018 ainsi que le budget prévisionnel de 16 230€.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la programmation culturelle 2017-2018,
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice correspondant.

TOTAL VOTANTS :	55 =	Conseillers Présents 46 +	Représentés 9 -	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	55 =	Pour : 55	Contre : 0	
Abstention :	0			



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châeldon